

# Prométhée

## Rejeter l'accord CGT-MEDEF !

C'est à l'unanimité que la Commission exécutive confédérale (CEC) de la CGT du 16 avril 2008 a décidé de ratifier la « position commune » avec le MEDEF sur la « représentativité » des organisations syndicales. Fait notoire et politiquement significatif, excepté l'accord sur la formation professionnelle, c'est le premier accord que la CGT signe depuis... 1970.

La CEC considère ce texte comme un point d'appui « pour que s'instaure en France une véritable démocratie sociale ». Rien que ça ! Mais surtout, elle y voit le moyen de renforcer le « poids institutionnel de la CGT ». Nous sommes au cœur du problème dans la droite ligne des repères revendicatifs confédéraux qui préconisent « une consultation effective et **loyale** [souligné par nous] des partenaires sociaux tout au long du processus législatif. »

D'entrée de jeu la « position commune » intègre les organisations syndicales dans le cadre indépassable « des évolutions actuelles de la société et de ses composantes économiques et sociales » (article 1). De plus les signataires s'engagent au « respect des valeurs républicaines » et au refus de « tout intégrisme » (article 1). Certes ces notions sont suffisamment vagues pour être consensuelles. De quelle République parle-t-on ? De celle de la concurrence libre ou non faussée ou de celle de la libération sociale. Un jour la notion d'intégrisme ne recouvrira-t-elle pas la lutte de classe quand cette dernière menacera la société d'exploitation ?

### Un syndicalisme d'experts

Pour la CGT, il s'agit ni plus ni moins que du passage d'un syndicalisme de mobilisation, de construction d'un rapport de forces à un syndicalisme de délégation, institutionnel et de lobbying, en un mot un syndicalisme d'experts dissocié de la réalité et de la vie des travailleurs. Bref, un syndicalisme d'accompagnement, à la mode de la Confédération européenne des syndicats.

La « position commune » représente une entrave à la constitution et à l'activité indépendante des syndicats. Elle introduit la remise en cause de la section syndicale d'entreprise, le seul acquis qui reste de la grève générale de Mai 68. Un syndicat n'aura droit de cité dans l'entreprise qu'après s'être présenté à des élections et avoir – pour le moment – obtenu 10% des voix. En

sachant que le cycle électoral est de quatre ans, pendant ce temps-là il ne sera pas possible de désigner un délégué syndical et après ce dernier devra figurer sur la liste des candidats. La « position commune » introduit le cumul des mandats et pire la confusion entre délégué syndical et délégué du personnel (DP). La « représentativité » à la sauce MEDEF-CFDT-CGT exclut les salariés des petites entreprises (pas de DP), les précaires et bien sûr les chômeurs. Cerise sur le gâteau, désormais la « représentativité » devient temporaire puisqu'elle est remise en jeu à chaque élection. Comme le dit Madame Parisot, tout est précaire : l'amour, le travail, pourquoi pas la représentativité syndicale.

### Une dépendance financière

Finalement, la seule raison « valable » pouvant justifier la ratification de la « position commune » par la CEC est celle du financement de ce que l'article 15 nomme les « missions syndicales » comme si un syndicat était un service concourant au bon fonctionnement de l'entreprise. Avec l'article 1.5 les signataires ont décidé de s'en remettre l'autorité de l'Etat pour fixer les critères de la certification de leurs comptes. Et l'article 16 demande respectueusement « aux Pouvoirs publics de faire procéder à un recensement exhaustif de l'ensemble des financements existants. » Voilà les organisations syndicales entrées dans l'ère de la dépendance financière réglementée vis-à-vis de la bourgeoisie. Celle-ci ayant besoin d'experts syndicaux qualifiés, elle ne rechigne plus à les rétribuer.

Enfin, subrepticement, l'article 17 instaure « dès à présent » la possibilité de « dépasser le contingent conventionnel d'heures supplémentaires. » Outre que cela alimente la machine infernale du Président, il préfigure la fin de la durée légale hebdomadaire de travail, tout comme un récent rapport du Conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre envisage la fin du SMIC.

### Sarkozy approuve, les militants s'y opposent

Voilà ce que le Président en personne salue bruyamment dans *Le Monde* du 18 avril 2008 en considérant que « cette méthode est un succès » car ajoute-t-il « pour expliquer et mener à bien les réformes

*dont notre pays a besoin, nous devons le faire en partenariat étroit avec ceux qui représentent les intérêts des salariés et des entreprises. »*

Voilà ce que tout syndicaliste de lutte de classe rejette sans hésitation. Comme la Fédération CGT de la chimie, la « position commune » est rejetée par tout militant CGT attaché à son organisation indispensable pour faire reculer l'offensive conjointe du MEDEF et du Président. La représentativité syndicale ne se marchande pas contre des appointements pour faire tourner un lourd appareil

bureaucratique, elle se construit dans l'action syndicale permanente et indépendante du patronat et du pouvoir.

Ne laissons pas la direction confédérale dénaturer totalement notre CGT. Exprimons-nous avec force et conviction dans nos syndicats. Il est possible de battre la direction confédérale comme nous l'avons déjà fait pour le non au traité constitutionnel européen.

Bobigny, le 25 avril 2008

**Prométhée**

## Défense de la CGT

«Gouvernance commune » et « loyauté entre partenaires » sont les ennemis du syndicalisme de classe. Le soit-disant syndicalisme dit « d'accompagnement », c'est à dire de collaboration de classes, est la réponse classique du patronat pour contrer et endiguer le syndicalisme digne de ce nom en introduisant la division dans les rangs mêmes des travailleurs. Historiquement la CGT a été en première ligne pour dénoncer et combattre les collaborateurs de la bourgeoisie dans les rangs ouvriers que sont les organismes de co-gestion à forme syndicale, tels que la très chrétienne CFTC ou son avatar moderne, la CFDT à visage réformiste. Que la CGT elle-même devienne sensible à cette nocive idéologie co-gestionnaire, voire perméable aux poisons de la collaboration de classes, est une dangereuse dérive que dénonce sans complaisance l'article ci-dessous à partir d'une lecture critique détaillée d'un récent document confédéral.

Cette critique est en même temps, on l'aura compris, une véritable **défense de la CGT** : sans idéaliser comme d'autres savent le faire l'histoire réelle du « syndicat de Benoit -Frachon et Georges Séguy », qui souvent connu des dérives réformistes, la rédaction de Prométhée estime que le passage d'un réformisme plus ou moins manifeste à une intégration ouverte dans l'appareil d'État est une ligne de démarcation qu'il convient de ne pas franchir.

Dans ces pages nous avons déjà abordé en détail la façon dont la direction de la CGT a conduit à l'échec la grève contre les régimes spéciaux de retraites, dernier obstacle dans la remise en cause du droit à une véritable retraite pour tous. Nous abordons ici les fondements idéologiques qui animent cette direction, à partir d'une analyse des repères revendicatifs publiés dans *Le Peuple* du 13 juin 2007.

On constatera comment on peut passer de glissements sémantiques à des glissements politiques et on prendra la mesure du sens profond de ce passage de l'adresse de la Commission exécutive confédérale du 6 décembre 2007 selon lequel la démarche de la CGT « incarne un nouveau syndicalisme, elle (...) bouleverse le paysage syndical jusqu'ici perçu comme étant constitué par deux pôles : l'un de contestation, l'autre de proposition. »

### **A la trappe l'exploitation de l'Homme par l'Homme**

La fiche 5 des nouveaux repères revendicatifs, les anciens

datant de 1997, assène brutalement que « *les entreprises doivent être responsabilisées socialement et territorialement au développement économique et social des populations dans les territoires où les entreprises sont implantées.* » Alors que chaque jour la réalité vient apporter la manifestation de la preuve que les entreprises ne fonctionnent que sur l'extorsion de la plus-value produite par les travailleurs, voilà que la direction de la CGT trouve des vertus aux vices des exploiters. Acceptant le discours terroriste du Medef sur les difficultés des entreprises, la direction confédérale plonge dans le marais nauséabond du besoin d'aides publiques aux actionnaires par la création de fonds publics régionaux intégrant les aides de l'Union européenne et allant jusqu'à y ajouter l'épargne salariale. Si vous cherchez, au moins dans le préambule, une vague référence à la lutte des classes ou à l'exploitation capitaliste, vous en serez pour vos frais. Tout au long de ce document de 128 pages vous trouvez une version moderne de l'association capital-travail.

Confrontée à la flexibilisation à outrance du travail (livre vert de l'Union européenne, accord – signé par FO – sur la remise en cause du contrat de travail et le licenciement par consentement mutuel), confrontée à l'allègement au maximum du nouveau Code du travail qui entrera en vigueur... le 1er mai 2008, la direction confédérale ressort son arme fatale de sécurité sociale professionnelle qui se présente comme l'abandon du droit collectif au profit de droit individuel « *opposable* » (encore un !). Ce faisant, elle fragilise les conditions de lutte contre l'idéologie patronale qui cultive depuis des années l'individualisme. Dans ces conditions, rien d'étonnant que dans la fiche 15 on relève ces étranges propos pour des syndicalistes, fussent-ils « de proposition » : « *Comment définir clairement la justification économique et sociale de l'annualisation du temps de travail ?* » Pour l'instant cette question reste sans réponse, preuve que l'évolution de la direction de la CGT est encore incomplète.

La fiche 10 affirme : « *Le salaire doit être la juste rémunération de la force de travail.* » Nous assistons là à une véritable contre-révolution copernicienne et la fiche 11 estime que le SMIC à 1 500 € brut serait une juste rémunération. Nous mettons au défi nos bureaucrates de Montreuil de venir justifier cela dans les ateliers et les

bureaux. Rappelons, pour ceux qui auraient oublié leurs classiques, qu'en 1880 Friedrich Engels définissait le salaire équitable (depuis Ségolène Royal on dit « juste ») comme : « *la somme dont l'ouvrier a besoin pour se procurer, conformément aux conditions de son milieu et de son pays, les moyens qui lui permettent de continuer à travailler et à se reproduire.* » (1) C'est ainsi que le capitaliste va abuser de la mondialisation de son système en délocalisant là où les besoins sont les plus faibles, mais cela semble avoir échappé à la logique actuelle de la direction de la CGT.

### **Capitulation dans la défense de la Sécurité sociale**

La fiche 10, tout en qualifiant à l'instar du gouvernement et du patronat, les cotisations sociales de « *charges sociales* », reconnaît que les exonérations dont bénéficie le patronat constituent une baisse de salaire et tire l'ensemble des salaires vers le bas. Une lueur de lucidité. Et que croyez-vous que cette fiche en déduise ? Surtout pas de les abroger, même si tout observateur un tant soit peu intelligent peut se rendre compte que le déficit de la Sécurité sociale est volontairement fabriqué par ces exonérations grandissantes afin d'apporter la preuve incontestable que notre système de protection sociale n'est plus viable et qu'il est temps de satisfaire l'appétit d'ogre des compagnies d'assurances et autres fonds de pensions.

Pire la fiche 20 adopte l'axiome idéologique du Medef et du gouvernement : « *Ce système [de cotisations] peut pénaliser l'emploi, le salaire, les qualifications et leur reconnaissance dans les salaires.* » Voilà la direction confédérale adepte de la thèse selon laquelle le travail représente un coût, alors que les indémodables syndicalistes de classe que nous sommes s'époumonent à brailler que c'est le capital qui est un coût pour la société et que les faits nous donnent raison chaque jour.

Toujours selon le principe qu'il faut venir en aide aux entreprises pour qu'elles soient en mesure de donner du travail, la fiche 20 propose ni plus ni moins qu'une réforme technocratique du calcul des cotisations en fonction de divers ratios comme « *masse salariale sur valeur ajoutée* » et « *revenus financiers sur valeur ajoutée* ». Quant à la retraite, la fiche 22 réalise le tour de force de la revendiquer à 60 ans sans se prononcer sur la durée de cotisations. Une telle position, cachant mal l'acceptation des 40 ans, plombe d'avance la construction de l'indispensable lutte d'ensemble contre le projet gouvernemental des 41 ans de cotisations.

### **Du service public au service d'intérêt économique général**

La fiche 30 entretient volontairement la confusion entre un véritable service public et le service d'intérêt général. Elle disserte sur la nécessaire « *réappropriation publique* » sans jamais s'engager sur le contenu de cette nébuleuse. Elle avance la tarte à la crème de la création de « *pôle publics* » pour l'énergie, l'eau, les transports, la finance. Il s'agit d'un remède miracle qui agit comme un placebo sur le capitalisme. Vous trouvez que les rapaces de la distribution de l'eau, qui a été un sujet qui s'est invité dans la campagne électorale pour les municipales, abusent. Réponse de la direction confédérale : créons un pôle public mais ne nous parlez ni de nationalisation ni de municipalisation. Le pôle

public s'évertuera à leur faire comprendre qu'ils ont une responsabilité sociale. Si ce n'était pas grave, cela en serait presque comique.

Le pouvoir, qu'il soit de droite ou de gauche, s'est doté depuis des années d'outils pour confier au privé les missions de services publics non encore privatisées. Le pivot de cet arsenal est le partenariat public-privé (PPP). Son principe est fort simple, si une collectivité (de la Commune à l'Etat) envisage un investissement important comme la construction d'un hôpital, d'une prison, d'un réseau de télécommunications, moyennant un loyer sur plusieurs dizaines d'années il peut confier la totalité de cet investissement à une entreprise privée qui gèrera tout ou partie du projet : conception, réalisation, fonctionnement y compris le personnel. Si vous pensez que la direction confédérale est contre cette forme de privatisation à peine déguisée, vous vous trompez. Elle revendique seulement : « *un cahier des charges précis et un contrôle public et social approprié. C'est aussi vrai pour les contrats de partenariat et autre partenariats public-privé.* »

Nous sommes aux antipodes de ce que préconisait le vieux Friedrich Engels dans le texte déjà cité : « *Transfert des moyens de production, matières premières, fabriques et machines aux mains du peuple travailleur.* »

### **Quand le syndicat devient un partenaire social loyal**

Nous connaissons la tendance lourde de la direction de la CGT à participer à toutes les instances formelles ou informelles (petit déjeuner avec le Président par exemple) de production de diagnostics partagés comme le Conseil d'orientation des retraites (COR) ou celui de l'emploi et toutes les conférences convoquées par les ministres. Ainsi lors de celle sur l'emploi et les revenus du 14 décembre 2006 convoqué par Dominique de Villepin, Bernard Thibault déclarait sans s'étrangler : « *Concernant le diagnostic de la situation, nous partageons les grandes lignes des différents rapports du Conseil d'orientation de l'emploi et de la Cour des comptes et tout particulièrement celui du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale [dirigé par un certain Jacques Delors, NDLR] qui servent de support à cette conférence.* »

La fiche 7 des repères introduit une nouvelle notion totalement étrangère à la lutte des classes : celle de la loyauté. Elle propose « *une consultation effective et loyale des partenaires sociaux tout au long du processus législatif : en amont de la conception des lois, puis dans la période de formulation du projet et enfin dans la phase de mise en œuvre (élaboration des décrets), suivi de l'application et des difficultés éventuelles ;* »

Là nous touchons le fond et le cœur du problème. La direction confédérale fait sienne l'idée que le syndicat est un rouage comme les autres de l'appareil d'Etat. C'est le point de passage de la contestation obligatoirement stérile à la proposition nécessairement constructive. Cette position est conforme au rapport Chertier (membre du COR) de 2006 pour fonder « *une culture de négociation* » par « *l'intégration des composantes de la société civile.* » Ce rapport propose le concept de simple loi de ratification des accords signés entre le Medef et les syndicats. Retrouvant l'esprit de la réforme constitutionnelle de 1969 (rejetée par

référendum) le rapport propose que les votes aux Conseil économique et social se fassent par collèges (patrons, salariés, etc.) Naturellement, ce rapport se place résolument dans la logique de l'Union européenne en vantant « *son habitude de travailler ensemble et de permettre la reconnaissance mutuelle des partenaires, notamment la Confédération européenne des syndicats et l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs.* » Quand la bourgeoisie veut briser les organisations de la classe ouvrière, elle cherche des solutions dans les vieilles méthodes du corporatisme. Mais les syndicalistes ne sont nullement obligés de lui emboîter le pas, bien au contraire.

La fiche 2 assène qu'il est « *indispensable de renforcer les systèmes d'intégration régionaux, économiques, sociaux, politiques pour renforcer les liens de coopération et de développement plutôt que d'affrontement (Union européenne, Mercosur, Union africaine).* » Voilà l'Union européenne, ce syndicat du crime capitaliste en Europe qui s'applique à libéraliser à outrance afin de faire disparaître toute forme de droit social, élevée au rang de bienfaiteur des travailleurs. Et pour être complet la même fiche préconise une refonte de la gouvernance mondiale. Il est nécessaire d'expliquer le sens exact de cet terme dont on se délecte dans les salons branchés de la bourgeoisie. Il s'agit d'une méthode de régulation, « *d'un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains;* » (2) Traduisons ce langage d'experts incompréhensible. Il n'y a plus de classes sociales antagoniques, il n'y a que des acteurs à égalité. Il n'y a plus de système global dominant la société, il n'y a que des environnements fragmentés sans lien entre eux. Le gouvernement n'est plus ce « *comité qui gère les affaires communes de la bourgeoisie tout entière* » (3), ce n'est qu'un acteur parmi d'autres. Le monde étant devenu incertain, il est souhaitable qu'exploiteurs et exploités se serrent les coudes. Autrement dit la gouvernance (mondiale ou locale, politique ou d'entreprise) n'est qu'un synonyme moderne de collaboration de classes.

## Défense du syndicalisme de contestation

La pratique de la direction de la CGT se déduit directement de ses orientations politiques exposées dans ses repères dits revendicatifs. Ainsi dans son adresse du 6 décembre 2007, elle annonce « *la fin de l'opposition entre légitimité pour réformer, issue des résultats des élections présidentielles et légitimité des organisations syndicales à intervenir sur le contenu des réformes à conduire.* » Autrement dit, elle a décidé de s'inscrire dans le carcan sarkozien et de ne pas sortir du rôle de partenaire loyal. L'ennui, c'est que cette stratégie conduit d'échec en échec : remise en cause du droit de grève dans les entreprises de transport, fin des régimes spéciaux de retraites. Qu'en sera-t-il concernant « l'électrochoc généralisé » que prépare le Président ? L'obstacle qui se lève devant cette stratégie c'est la défaite électorale qui vient de subir le camp présidentiel et le regain des luttes revendicatives dans lesquelles les salariés se moquent de la gouvernance et de la loyauté.

Militants de luttes de classe nous réaffirmons le rôle permanent du syndicalisme de contestation directe. Pour cela l'heure est au regroupement dans une opposition syndicale sur des bases clairement mobilisatrices : défense et extension des droits et garanties du salariat, défense de la cotisation sociale gérée par et pour les salariés, refus de toute forme de compromission avec le patronat et le gouvernement, boycott de toutes les instances dites de concertation et productrices de diagnostics partagés qui paralysent la lutte d'ensemble des salariés, lutte permanente contre l'exploitation.

**Emile Fabrol**

1.- Dans *Salaire, Prix et Profit*, Editions sociales, 1969, page 78

2.- Arnaldo Bagnasco et Patrick Le Galès, *La Ville européenne comme société et acteur.*

3.- Karl Marx et Friedrich Engels, *Le Manifeste du parti communiste*

## La grande braderie

Au soir de la défaite électorale de la droite, François Fillon lançait avec assurance et arrogance un cri de guerre : « *Pas de pause !* » En effet, le Président et son gouvernement mettent au point non un simple plan de rigueur mais un véritable électrochoc, un plan global de refonte structurelle connu sous le nom très peu parlant de révision générale des politiques publiques (RGPP). Si rien ne vient se mettre en travers de ce plan la société va subir un véritable bouleversement.

La philosophie générale de ce plan est exposée dans le rapport intitulé *Rompre avec la facilité de la dette publique* (1) remis au gouvernement en... 2005 par Michel Pébereau, président du Conseil d'administration de BNP-Paribas. Le même siège actuellement dans le groupe de travail dirigé par Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, groupe

qui dessine les contours de la RGPP. L'obsession du projet est l'équilibre des comptes publics. Il faut entendre la notion de public au sens que lui donnent les critères instaurés par le Traité de Maastricht. A la page 152 on peut lire : « *Le retour à l'équilibre des finances publiques nécessitent sans aucun doute un effort important de l'ensemble des acteurs publics : l'État, notamment, mais aussi la Sécurité sociale et les collectivités territoriales.* »

Le principe du retour à l'équilibre est fort simple : réduire l'endettement tout en maintenant le « *niveau global des prélèvements obligatoires* » ce qui entraîne nécessairement d'adopter « *une norme rigoureuse de maîtrise des dépenses* » (page 153 dudit rapport). Par prélèvements obligatoires il faut entendre les impôts – y compris locaux, les taxes en tous genres et... les cotisations sociales. En sachant que sera

maintenue la logique des aides au grand patronat (65 milliards d'euros en 2007) et celle du paquet fiscal – allègement de la contribution des privilégiés de la finance et de la rente, il n'y a pas d'autre choix que de tailler violemment dans les dépenses à caractère social ou de service public.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la RGPP. Il s'agit d'un « *reformatage global de la machine publique* » selon les propos de Philippe Marini, rapporteur général des finances au Sénat. Cela va se traduire par la refonte complète de l'appareil d'État – y compris les collectivités territoriales : diminution drastique du nombre de fonctionnaires comme en ce moment dans l'Education nationale qui voit se dresser contre elle une vague de refus, réorganisation de l'administration avec toutes sortes de fusions comme aux Ministères des finances ou celle de l'ANPE et de l'UNEDIC et surtout la destruction du statut de la fonction publique jugé encore trop protecteur. C'est l'équité à la sauce bourgeoise, autrement dit la généralisation de la précarité du salariat.

Les conséquences de cette politique de comptable borné étrangère à toute notion de qualité de service sont crument formalisées par Gilles Carrez, rapporteur général des finances à l'Assemblée nationale, : « *porter le fer sur toutes les interventions publiques et notamment sur toutes les aides sociales.* » Bien que la commission Guéant travaille dans le plus grand secret des indiscrétions filtrent. Indiscrétions dont le site *Médiapart* s'est fait l'écho. Pêle-mêle on trouve : les conditions d'attributions des allocations familiales, celles de l'aide au logement, la demi-part supplémentaire pour l'impôt sur le revenu pour un parent élevant seul son enfant, faire participer toujours plus le malade à ses dépenses de santé (diminution du ticket modérateur, augmentation des franchises médicales, déremboursement accru des médicaments). Ce dernier point est déjà validé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 qui fixe, pour la fin de premier semestre 2008, l'objectif suivant : « *définir ce qui doit relever de la solidarité nationale et ce qui doit relever de la responsabilité individuelle à travers une couverture complémentaire.* »

D'après *Le Monde* du 28 mars 2008, même le produit

phare de Martin Hirsch, le revenu de solidarité active, serait dans le collimateur car trop onéreux. Sont également envisagées la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et la multiplication par quatre de la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) instaurée en 1995 par le plan Juppé.

Il s'agit sans aucune équivoque de satisfaire exclusivement les intérêts de la classe bourgeoise et du capitalisme mondialisé. C'est ce qui ressort des félicitations que le Conseil d'administration du FMI, présidé par « socialiste » français Dominique Strauss-Kahn, a adressées à Nicolas Sarkozy le 20 février 2008 : « *Les administrateurs félicitent vivement le gouvernement pour ses révisions générales des politiques publiques (RGPP) et de prélèvements obligatoires (RGPO)* » ou encore « *ils observent que le gouvernement a déjà pris des mesures pour atténuer le caractère très restrictif de la réglementation du travail, notamment en assouplissant les dispositions des 35 heures et en encourageant l'accord conclu par les partenaires sociaux visant à rationaliser les contrats d'emploi et à accroître la flexibilité du travail.* » (2)

Toutefois il existe un domaine de dépenses qui n'est pas touchée par cette généralisation de l'austérité, c'est celui dit de la défense. Secteur où le Président rompt avec la politique de ses prédécesseurs en l'aggravant comme au Tchad. Secteur où le Président réintroduit à grande vitesse la France dans les guerres impérialistes notamment par l'envoi d'un millier de militaires supplémentaires en Afghanistan, pays où la France n'avait – d'après le candidat – pas vocation à rester, le projet de construction d'une base militaire dans les Emirats arabes et la réintégration totale dans l'OTAN.

Les choix du Président sont limpides et cohérents, ils doivent être combattus de la même façon. Ce combat ne saurait être découpé en tranches de salami.

**Yannick Villars**

1.-

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/05004454/0000.pdf>

2.-

<http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/fra/pn0823f.htm>

Retrouvez-nous sur internet :

<http://promcomm.wordpress.com> ou <http://perso.orange.fr/gauchecomm>

Prennez contact avec nous, participez à notre activité :

[revue-communiste@voila.fr](mailto:revue-communiste@voila.fr) ou **Prométhée BP 33 – 93001 BOBIGNY Cedex**

Aidez-nous : chèque à l'ordre de Prométhée ; CCP 19 360 42 Z Paris

Directeur de la publication : *Emile Fabrol* (ISSN : 1142-2254)